COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Sous la présidence de Mr GOMEZ André, Maire.

Présents : BUCHAUT Romain- PLACE Elise- COURRIAS Bernard – SPIEZ MONIQUE (Adjoints) – GOUEGOUX Isabelle – SAVARY Alain - ROUANET Christian – PORTIER Laurence – PULA Jean-Marc - CUOMO Maureen – MEYER Sandrine – MEYER Sébastien.

Absents excusés : MARCADAL Patrice, PERROT Sébastien,

Madame GOUEGOUX Isabelle est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire, André GOMEZ, ouvre la séance et un débat s'engage avec les élus sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil Municipal sur la première année de mandat. M. GOMEZ informe le Conseil Municipal de sa volonté de démissionner pour des raisons personnelles. Il quitte alors la séance, après avoir pris attache auprès de Mme RENUCCI, secrétaire générale, et demande à M. BUCHAUT 1er Adjoint de présider ce Conseil Municipal dédié au budget 2021.

La séance du Conseil Municipal continue sous la Présidence de M. BUCHAUT Romain, 1er Adjoint;

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires relatifs à l'exercice 2020 (Budget Primitif ; Décisions Modificatives ; Comptes Administratifs) le Conseil **DECLARE** que les Comptes de Gestions :

- C.C.A.S
- Caisse des Ecoles
- Zone Artisanale
- Budget Principal

dressés pour l'exercice 2020, par le Trésorier, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni d'observation ni réserve. **APPROUVE** à l'unanimité des membres Présents.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de M. BUCHAUT Romain, les Comptes Administratifs sont présentés à l'Assemblée :

A l'unanimité des membres Présents, le Conseil **DECIDE** de voter les Comptes Administratifs 2020 à savoir :

- C.C.A.S
- Caisse des Ecoles
- Zone Artisanale
- Budget Principal

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 Budget Principal

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le Compte Administratif fait apparaitre **un excédent de fonctionnement de : 599 287.38 €**

A l'unanimité des membres Présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves (R1068) : **99 287.38 €**
Report de Fonctionnement sur le Compte (R002) : **500 000 €**

4. VOTE DES BUDGETS PRIMITFS 2021

Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité des membres Présents, la Commission Administrative :

- **DECIDE** de voter chacun des chapitres de la Section de Fonctionnement comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 43 000 €
Dépenses : 43 000 €

Caisse des Ecoles

A l'unanimité des membres Présents, la Commission Administrative :

- **DECIDE** de voter chacun des chapitres de la Section de Fonctionnement comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 30 000 €
Dépenses : 30 000 €

Budget Principal

A l'unanimité des membres Présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter chacun des chapitres de la Section de Fonctionnement, comme suit :

Recettes de Fonctionnement : 2 867 289.00 €
Dépenses de Fonctionnement : 2 867 289.00 €

- Ainsi que chacun des chapitres de la Section d'Investissement :

Recettes d'Investissement : 3 638 330.00 €
Dépenses d'Investissement : 3 638 330.00 €

Pour information : l'autofinancement prévisionnel dégagé par la Section de Fonctionnement est de : **158 939 €**
Soit un budget en équilibre pour la Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement pour un total du budget de : **6 505 619.00 €**

5. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Après avoir pris connaissance de l'état fiscal et constaté le produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget 2021 est de : **313 090.00 €**
A l'unanimité des membres Présents, le Conseil :

- **DECIDE de maintenir les taux des taxes communales** (inchangés depuis 1992) **de la façon suivante pour l'année 2021 :**
- **10.65 % pour la Taxe Foncière Bâti**
- **18.98 % pour la Taxe Foncière Non Bâti**

6. CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Les 7 communes de Jouques, le Puy Ste Réparade, Meyrargues, Peyrolles en Provence, ST Estève Janson et St Paul lez Durance se sont accordées pour créer et financer solidairement le fonctionnement d'un Centre de vaccination intercommunal (CVI) contre la Covid-19, installé au complexe sportif sis au lieudit « Plateau de la Plaine », sur la Commune de Meyrargues.

Grâce à la mobilisation du corps médical et des professionnels de santé de leurs territoires, ainsi que de bénévoles, cette gestion mutualisée et territorialisée permet en effet de contribuer à la campagne de vaccination nationale en cours.

Ce CVI, qui a ouvert ses portes le mardi 06 avril 2021, est destiné à recevoir exclusivement les personnes qui remplissent les conditions pour recevoir le vaccin, selon les critères définis par le Ministère des Solidarités et de la Santé et appliqués par la communauté médicale au fur et à mesure de leurs évolutions.

La présente convention définit les relations entre les 7 collectivités signataires ainsi que les modalités en matière de :

- Mise en place, gestion et fonctionnement du Centre ;
- Mise à disposition du bâtiment ;
    - Mise à disposition du personnel ;
    - Mise à disposition de matériel ;
    - Versement d'une contribution financière équitable entre les communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition pour le Centre de vaccination intercommunal contre la COVID 19 à passer entre les 7 Communes de Jouques, le Puy Ste Réparade, Meyrargues, Peyrolles en Provence, St Estève Janson et St Paul lez Durance.
- **AUTORISE** Mr le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

7. DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE TRAVAUX DE PROXIMITE

a. Acquisition d'un véhicule Kangoo électrique
b. Réhabilitation et aménagement des escaliers de derrière l'Eglise (accès Durance)
c. Remplacement des panneaux lumineux d'affichage

Après avoir pris connaissance des dossiers de travaux présentés pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des travaux projetés ci
A l'unanimité des membres Présents, le Conseil

- **ACCEPTE** les travaux et le plan de financement proposé avec 70% de subvention et 30% à charge de la Commune.

- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental dans le dispositif **« Travaux de Proximité » (travaux subventionnés à 70%)**

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Romain BUCHAUT
Adjoint délégué

MAIRIE de SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE * Bouches-du-Rhône * R.F.